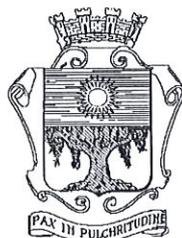


AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-01-DE
Reçu le 11/02/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 5 FEVRIER 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Guérino PIROMALLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO.

QUORUM : 13
PRESENTS : 19
VOTANTS : 23

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 30 janvier 2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2019 – 57 : Il a été décidé la passation et la signature des contrats, pour chaque lot ci-dessous, avec les candidats suivants :

- Lot n°1 « Assurance Dommages aux Biens et risques divers » : SMACL ASSURANCES, sise 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT, pour un montant annuel de prime H.T d'un montant de 4952,10 €,
- Lot n°2 « Assurance Responsabilité Civile » : groupement PARIS NORD ASSURANCE / AREAS DOMMAGES, sis 159 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS, pour un montant annuel de prime H.T d'un montant de 1791,25 €,
- Lot n°3 « Assurance Flotte automobile » : SMACL ASSURANCES, sise 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT, pour un montant annuel de prime H.T de 5319,58 € (solution de base) + 250 € (option mission collaborateurs)
- Lot n°4 « Assurance Protection Juridique de la commune » : SMACL ASSURANCES, sise 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour un montant annuel de prime H.T d'un montant de 800 €,
- Lot n°5 « Assurance Protection Juridique des agents et des élus » : groupement PARIS NORD ASSURANCE / AREAS DOMMAGES, sis 159 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS pour un montant annuel de prime H.T de 176,37 €.

La durée du contrat est de quatre ans à compter du 1er janvier 2020.

2019-58 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MC RIVIERA PAYSAGE, sise Le Panorama - 57 rue Grimaldi - 98000 Monaco, d'un contrat portant sur l'entretien des espaces verts situés, en partie, au Bd Marinoni, au Bd Maréchal Joffre, à la rue Maiffret, à l'avenue des Hellènes et à la rue Eiffel. Le coût forfaitaire mensuel des prestations est de 2080 € H.T. La durée du contrat est de un an.

2019-59 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 8, rue Jean Jacques Vernazza à Marseille (13322), d'un contrat portant sur la vérification des installations sanitaires dans certains bâtiments communaux afin de s'assurer de l'absence de légionnelles dans les réseaux d'eau. Le montant annuel forfaitaire des prestations est de 2260 € H.T. La durée du contrat est de un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

2019-60 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 8, rue Jean Jacques Vernazza à Marseille (13322), d'un contrat portant sur la vérification des installations électriques situées dans certains bâtiments communaux. Le montant annuel des prestations est de 2485 € H.T. La durée du contrat est de un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.



2019-61 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 8, rue Jean Jacques Vernazza à Marseille (13322), d'un contrat portant sur la vérification des installations techniques de gaz situées dans certains bâtiments communaux. Le montant annuel des prestations est de 335 € H.T. La durée du contrat est de un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

2019-62 : Il a été décidé la cession du véhicule de marque DACIA modèle DUSTER, immatriculé CG-416-DN, année 2012, à M. Henri ADAMO, domicilié au 2, rue du 8 mai 1945 à Beaulieu-sur-Mer, pour la somme de 7000 € (sept mille euros).

2019-63 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société JDC, sise 4, rue Christian Franceries 33520 BRUGES, d'un contrat de location portant sur la mise à disposition de 4 terminaux de paiement par carte bancaire de marque INGENICO Desk 500 pour certaines régies municipales. Le coût mensuel par terminal de paiement par CB est de 84 € H.T. La durée du contrat est de quatre ans.

2019-64 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SISTEC, sise Immeuble Les Erables 102, rue du Lac 31670 LABEGE, d'un contrat de maintenance du logiciel Fuschia destiné à la facturation des repas scolaires et des activités périscolaires. La durée du contrat est d'un an, renouvelable par reconduction tacite dans la limite de trois ans, à compter du 1er janvier 2020. Le coût annuel des prestations est de 1572 € H.T (Mille cinq cent soixante-douze euros).

2019 – 65 : Il a été décidé la passation et la signature avec Mme Amandine BILLIAUX, médecin pédiatre inscrite au tableau de l'Ordre des médecins, domiciliée 17 route Stratégique à Nice, d'un contrat portant sur des prestations dans le domaine de la pédiatrie à destination de la crèche municipale « Les Petits Malins ». Le coût horaire des prestations est de 50 € T.T.C. La durée du contrat est de un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2019 – 66 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association PANDA EVENTS, ayant son siège au 99-101, route de Canta Galet à NICE (06200), d'un avenant n°3 au marché n°2017/MP/06 du 26 octobre 2017 portant sur le versement d'une avance d'un montant de 17061,62 € HT (18000 € TTC), soit 30% du montant du marché, pour les prestations de l'édition 2020 du festival de musique « Les Nuits Guitares ».

2019-67 : Il a été décidé la passation et la signature, avec chacune des sociétés ci-dessous, un accord-cadre multi-attributaire portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel dans certains bâtiments communaux :

- EDF SA sise 7, rue André Allar à Marseille 13015,
- TOTAL DIRECT ENERGIE sise 2 bis, rue Louis Armand 75015 PARIS,
- ENGIE sise 1, place Samuel de Champlain CC 4003 92400 COURBEVOIE.

La durée de l'accord-cadre est de 2 ans à compter de sa notification.

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-01-DE
Reçu le 11/02/2020



2020-01 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association Union des Plaisanciers Berlugans (UPB), sise 17, rue Gallieni à Beaulieu-sur-Mer, d'une convention d'occupation temporaire annuelle d'un poste d'amarrage au Port des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer. La durée de la convention est de 1 an à compter du 1er janvier 2020. Le coût forfaitaire annuel est de 918 €. Le montant de la cotisation due à l'association UPB pour l'année 2020 est de 10 €.

2020-02 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société FLOWBIRD, sise 100 avenue de Suffren à Paris (75015) d'un avenant au contrat d'utilisation de logiciels de services portant sur le stationnement payant n° 2018-159 du 22 octobre 2018, relatif à la protection des données personnelles.

2020-03 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société ALFORT ELEVATEUR sise 16 bis chemin Latéral à Alfortville (94140), d'un contrat de maintenance portant sur l'élévateur PMR situé à l'école élémentaire. La durée du contrat est de un an renouvelable trois fois par reconduction tacite. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 600 € H.T.

2020 – 04 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE SA, ayant son siège social au 2, bis rue Louis Armand à PARIS (75015), du marché subséquent n°1 à l'accord-cadre multi-attributaire n°2019/AC/04 du 03 janvier 2020. La durée du marché subséquent est de 1 an.

2020 – 05 : Il a été décidé la passation et la signature de l'accord-cadre, pour chaque lot ci-dessous, avec les candidats suivants :

- lot n°1 « tentes et structures » : société MARTEL EVENTS, sise 22, Bd Anatole France 06340 La Trinité,
- lot n°2 « Tribunes » : société PROVENCE LOCATION, sise 4 allée de la Colombe 13821 La Penne sur Huveaune.

La durée du contrat est de 1 an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

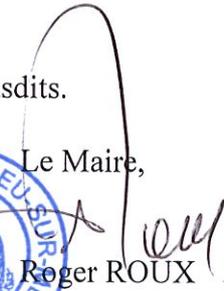
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Roger ROUX

